CIRCULAIRE N° 3163 DU 10/06/2010

Objet : Opérations « OUVRIR MON QUOTIDIEN » et « JOURNALISTES EN CLASSE » 2010-2011

Réseaux : Tous

Niveaux et services : Fondamental ordinaire et spécialisé

Période : Année scolaire 2009-2010

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- A Mesdames et Messieurs les Echevins de l'Instruction publique;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental, ordinaire et spécialisé, subventionnés par la Communauté française;
- Aux Chefs d'établissements d'enseignement fondamental, ordinaire et spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement fondamental;
- A Monsieur le Président du Conseil de l'éducation aux médias.

Pour information:

- Aux Associations de Parents;
- Aux Organisations syndicales.

Autorités : Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire, et de Promotion sociale

Signataire(s) : Marie-Dominique SIMONET **Gestionnaires** : Cabinet de la Ministre Simonet

Personne(s)-ressource(s): Marianne Tilot (marianne.tilot@gov.cfwb.be)

Nombre de pages : 4 pages

Téléphone pour duplicata : Service des circulaires de la Communauté française

Mots-clés: Education aux médias – Médias – Presse – Journaliste – Citoyenneté – Savoir lire- Savoir écrire

Traitement de l'information – « Ouvrir mon quotidien » - « Journaliste en classe »

L'ACTION « OUVRIR MON QUOTIDIEN »

COMMENT SE DEROULERA L'ACTION CETTE ANNEE?

Toutes les écoles fondamentales recevront, durant deux semaines entières, du lundi 13 au samedi 25 septembre 2010, à destination de leur(s) classe(s) de sixième année primaire, l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone, éditions du week-end comprises.

Cette distribution préalable de l'ensemble des titres constituera le démarrage de l'action avec une première sensibilisation des élèves à la diversité de la presse belge francophone. Enseignants et élèves pourront découvrir les différents titres, les comparer et décider librement des quotidiens avec lesquels ils souhaitent travailler au cours de l'année scolaire.

Il est évidemment important que la classe entière soit associée à ce choix. C'est à cette condition que l'abonnement aux quotidiens prendra sens pour tous les élèves car ils seront les premiers acteurs responsables de la démarche. A l'issue de ces deux semaines, chaque classe désirant participer à l'action pourra poser collectivement le choix des deux quotidiens qui lui seront fournis pendant l'année scolaire.

LES INSCRIPTIONS COMMENCERONT LE LUNDI 13 SEPTEMBRE POUR SE CLÔTURER LE VENDREDI 22 OCTOBRE POUR LES ENSEIGNANTS DE SIXIÈME ANNÉE PRIMAIRE, SOIT VIA LE SITE INTERNET DES JOURNAUX FRANCOPHONES BELGES (WWW.JFB.BE/OMQ) SOIT PAR TÉLÉPHONE AU 02.538.97.80.

Comme précédemment, une alternative entre deux formules est proposée aux classes participantes :

- La formule étendue qui permet de recevoir quotidiennement pour chaque classe un exemplaire de deux titres de quotidiens au choix durant trois périodes sur l'ensemble de l'année scolaire. Ces trois périodes s'étaleront :
 - Du 15 novembre 2010 au 24 décembre 2010.
 - Du 10 janvier 2011 au 4 mars 2011.
 - Du 14 mars 2011 au 21 mai 2011. (avec une interruption di 9 avril au 25 avril 2011)

De façon à permettre l'analyse d'un maximum de journaux différents, les classes qui le souhaitent peuvent décider de choisir des journaux différents pour les trois périodes prévues

La formule concentrée qui permet de recevoir quotidiennement par classe quatre exemplaires de deux titres de quotidiens au choix durant une période s'étalant du 14 mars 2011 au 8 avril 2011. Cette forme concentrée, plus courte dans sa durée, permet donc un travail avec les élèves encore plus dense puisque chaque classe reçoit un nombre plus important de quotidiens au jour le jour.

Pour toute précision relative à ces modalités, nous vous invitons à contacter directement :

Les Journaux Francophones Belges – M. Michel Siklosi - michel.siklosi@jfb.be - Rue Bara, 175 – 1070 Bruxelles – www.jfb.be

DES OUTILS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Une fois l'inscription enregistrée, chaque classe recevra :

- Un « journal de bord » pour chaque élève et chaque enseignant réalisé et édité par les Journaux Francophones Belges en collaboration avec le Conseil Supérieur de l'Education aux Médias et le soutien de la Communauté française. Chaque élève pourra en disposer et ainsi s'approprier le vocabulaire et les concepts propres au monde de l'édition et du journalisme. Cet outil pourra accompagner le travail des classes tout au long de l'action.
- 2) Un dossier pédagogique pour chaque enseignant également réalisé et édité par les Journaux Francophones Belges dans le cadre de l'action.

UN ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE ET DES FORMATIONS

Les trois **Centres de ressources en éducation aux médias** assureront un accompagnement personnalisé aux établissements. Ils sont habilités à fournir des ressources pédagogiques, mettre en place des formations et dans certains cas une aide personnalisée pour les projets de presse à l'école.

- Le Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Communauté française La Neuville, 1 à 4500 Tihange Tél.: 085.27.13.60 Fax: 085.27.13.99 Courriel:
 - ghislaine.haas@lecaf.be et jean-luc.soree@lecaf.be Site internet : www.lecaf.be Personnes de contact pour l'enseignement primaire : Ghislaine Haas et Jean-Luc Sorée
- Le Centre Audiovisuel Liège asbl rue Beeckman, 51 à 4000 Liège Tél. : 04.232.18.81 Fax : 04.232.18.82 Courriel : cav.liege@sec.cfwb.be Site internet : http://www.cavliege.be Personne de contact pour l'enseignement primaire : Isabelle Collin.
- Média Animation asbl avenue Emmanuel Mounier, 100 à 1200 Bruxelles Tél. : 02/242.57.93 Fax : 02/245.82.80 Courriel : d.vellande@media-animation.be Site Internet : http://www.media-animation.be
 - Personne de contact pour l'enseignement primaire : Denis Vellande.
- L'IFC propose également des formations concernant la presse à l'école (voir pour ce faire, consultez le site de l'IFC, dans la rubrique « éducation aux médias », à l'adresse http://www.ifc.cfwb.be).

UN SITE INTERNET ET UNE LETTRE D'INFORMATION ELECTRONIQUE

Le site Internet de l'action, actuellement accessible à l'adresse

http://www.ouvrirmonquotidien.cfwb.be, offre à destination de l'enseignement primaire des ressources pédagogiques. Sous la coordination du Conseil Supérieur de l'Education aux Médias (CSEM), les trois centres de ressources alimentent en contenus le site qui, régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité, propose ressources, fiches et activités pédagogiques ainsi qu'une base de données en ligne.

Il permet également de s'abonner à une lettre d'information électronique qui contient les informations et nouveautés liées à l'action.

L'ACTION « JOURNALISTES EN CLASSE »

POURQUOI ET COMMENT FAIRE APPEL A DES JOURNALISTES PROFESSIONNELS?

Cette année encore, les instituteurs qui le souhaitent pourront faire appel en cours d'année à **l'expertise de journalistes professionnels** qui viendront témoigner de leur expérience professionnelle, expliquer aux élèves comment se collecte et se traite l'information, inciter les enfants à une lecture critique de la presse, faire découvrir les conditions de travail et la nature du métier de journaliste.

Ces journalistes volontaires sont mis en contact avec les enseignants qui en feront la demande via l'Association des Journalistes Professionnels (AJP).

Le choix du journaliste envoyé se fait, dans la mesure du possible, en fonction des **attentes particulières exprimées par les élèves ou leur professeur**. (Presse écrite, radio ou audiovisuelle, spécialisée ou d'information générale, ...). L'Association des Journalistes Professionnels mettra tout en œuvre pour s'adapter aux demandes émanant des enseignants.

Celles-ci peuvent porter, entre autres exemples, sur une initiation au monde des médias, sur l'approche du métier de journaliste ou d'une de ses facettes, sur l'approfondissement d'un sujet d'actualité ou encore sur l'aide à la réalisation d'un média scolaire.

Pour toute précision relative à cette action, nous vous invitons à contacter directement l'AJP:

Association des Journalistes professionnels (AJP) – France Sandront– Résidence Palace Bloc C, Local 2243 (2ème étage), Rue de la Loi, 155 à 1040 Bruxelles – Tél. : 02 235 22 63 (de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00) – Fax : 02 235 22 72 – Courriel: jec@ajp.be – Site http://www.jec.be

DES SUPPORTS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

- Des documents pédagogiques seront remis au professeur avant la rencontre avec le journaliste : la brochure "Etre Journaliste" présente le métier de journaliste
- Le DVD "Profession : journaliste(s)", un film documentaire de 14 minutes sur les métiers du journalisme écrit, audio et télé
- Chaque élève recevra un « Cahier de l'élève » une mine d'information pour les élèves avec des propositions d'exercices.

COMMENT DEMANDER LA PARTICIPATION D'UN JOURNALISTE?

Compléter le formulaire en ligne ou télécharger le sur http://www.jec.be

Il n'y a pas de date limite pour une demande de participation à l'action. Il est cependant nécessaire de tenir compte d'un délai suffisant (quelques semaines) pour permettre à l'Association des Journalistes professionnels d'obtenir la disponibilité d'un journaliste volontaire en mesure de répondre aux attentes exprimées par le professeur intéressé.

En étroite collaboration avec le Conseil supérieur de l'Education aux Médias

Depuis sa création, l'Opération « Ouvrir mon Quotidien » s'est déroulée sous la coordination du Conseil Supérieur de l'Education aux Médias.

Créé par le Décret du 5 juin 2008, le **Conseil supérieur de l'Education aux Médias** a été officiellement mis en place au sein de la Communauté française le 2 juillet dernier. L'Opération « Ouvrir mon Quotidien » édition 2010 – 2011, sera dès lors coordonnée par le CSEM. Conseil d'avis, le CSEM a pour mission de promouvoir l'Education aux Médias dans le monde scolaire mais également dans le monde de l'Education permanente. Il favorise l'échange d'information et la coopération entre tous les acteurs et organismes concernés. En outre, il stimule et articule les diverses actions entre elles. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site www.csem.cfwb.be Pour toute information complémentaire, vous pouvez également contacter le CSEM à l'adresse suivante :

CSEM
Espace 27 septembre
Boulevard Léopold II, 44
Bureau 4A133
1080 Bruxelles
csem@cfwb.be
www.csem.cfwb.be
02 413 35 08